

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021(DM 1) septembre

Séance Publique du 23 septembre 2021

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Synthèse du rapport :

Le comptable présente à l'Assemblée un état des créances qu'il juge opportun de faire admettre en non-valeur, ainsi qu'un état des créances éteintes.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 23 septembre 2021 ;

DECIDE :

- d'approuver les admissions en non-valeur et les créances éteintes, recensées en annexe 1, qui représentent un montant de 370 011.85 €, ventilé sur les imputations budgétaires référencées dans le tableau ci-après :

Prestations Chapitre et fonction budgétaires	Admissions-en non-valeur Article 6541	Créances éteintes Article 6542	Total
Budget principal			
- ASE (65-51..)	4 168.08 €	7 964.79 €	12 132.87 €
- RMI (015-5471..)	621.85 €		621.85 €
- RSA (017-567..)	189 876.37 €	4 131.35 €	194 007.72 €
- APA (016-551..)	893.23 €	2 500.00 €	3 393.23 €
- PCH (65-52..)	15 138.62 €	2 540.70 €	17 679.32 €
- Obligés alimentaires (65-538..)	792.96 €		792.96 €

- Transports scolaires (65-81..)	740.12 €	778.99 €	1 519.11 €
- Autres recettes (65-01..)	2 206.32 €	105 212.32 €	107 418.64 €
- EX ISAE (65-921..)	1 717.21 €	30 728.94 €	32 446.15 €
TOTAL GENERAL	216 154.76 €	153 857.09 €	370 011.85 €

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 septembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines
et performance de gestion*

Cécile FISCHER